

3E CONSULTANCY SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 500,00 Euros
193 Rue Breteuil, 13006 Marseille
Immatriculation au RCS, numéro 912 436 672 R.C.S. Marseille

Procès-verbal d'assemblée générale de l'associé unique

Le 02/01/2024
À 15h00

Ces décisions concernent la société suivante : 3E CONSULTANCY SOLUTIONS

L'associé unique agit en tant que gérant de la société.

Ordre du jour

L'associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

- ***Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable***
- ***Nomination du liquidateur***
- ***Pouvoir en vue d'accomplir les formalités***

1. DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

EL KHOURY Ziad, associé unique de la société 3E CONSULTANCY SOLUTIONS demeurant 15 Boulevard des Amis - 13008 Marseille, gérant, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de 01/01/2024.

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 193 Rue Breteuil, 13006 Marseille.

2. NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'associé unique demeurant 15 Boulevard des Amis - 13008 Marseille, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions du Gérant à compter de 01/01/2024.

EL KHOURY Ziad déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

A l'issue de la liquidation, l'associé unique approuvera les comptes de liquidation, donnera quitus au liquidateur et constatera la clôture de la liquidation.

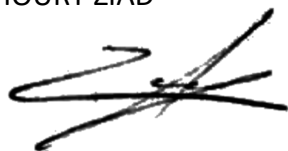
3. POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à EL KHOURY Ziad pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait à Marseille le 2 janvier 2024

Le gérant EL KHOURY ZIAD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' followed by a series of horizontal strokes.